



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

KINSHASA, 12 MAI 2016

COMMUNIQUE FINAL

1. Sur invitation du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de l'Union Européenne, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Coopération Technique allemande (GIZ) et du Fonds pour l'Environnement Mondial/Banque Mondiale à travers le projet régional REDD+, une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 12 mai 2016 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.
2. Cette session extraordinaire tenue sous le haut patronage du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, a été précédée du 10 au 11 mai 2016 par la réunion des experts.
3. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad.
4. Y ont également pris part les représentants des institutions et initiatives sous-régionales et des organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, CEFDHAC, Coopération Française, Facilitation de l'Union Européenne du PFBC, GIZ, UICN, GVTC, Projet REDD+,
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par cinq allocutions : celles de l'Ambassadeur Chef de Délégation de l'Union Européenne en RDC, de Monsieur le Facilitateur du PFBC, du représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, du représentant du Président en exercice de la COMIFAC et de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable de la République Démocratique du Congo, représentant le Premier Ministre, chef du Gouvernement. *f*

6. Son Excellence Jean Michel DUMOND, Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo a pris la parole pour présenter Monsieur Anders HENRIKSSON, nouveau Facilitateur du PFBC. Il a ensuite relevé les défis liés à la lutte contre la déforestation accentuée dans le bassin du Congo avec ses conséquences sur la diminution de la pluviométrie et les rendements agricoles. Ce défi fait partie des motivations qui ont amené l'Union Européenne à accepter d'assurer la facilitation du PFBC, a-t-il martelé.
7. Dans son allocution, Monsieur Anders HENRIKSSON Facilitateur de l'Union Européenne du PFBC a énoncé l'objectif du partenariat et présenté les quatre chantiers stratégiques du programme de la facilitation de l'Union Européenne parmi lesquels : faire évoluer la facilitation vers une co-facilitation avec la COMIFAC, faire évoluer la structure de gouvernance du Partenariat et travailler de concert et de manière rapprochée avec les institutions régionales en charge des politiques forestières et environnementales, au premier rang desquels la COMIFAC.
8. Monsieur Remy MUKONGO, représentant le Secrétaire Général de la CEEAC a dans son intervention, fait part de la nécessité de garantir un meilleur fonctionnement de la COMIFAC pour permettre de renforcer l'intégration sous-régionale en matière de conservation et de gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers. Il a relevé les grands enjeux mondiaux de l'heure liés à la contribution du secteur forêts et environnement à l'atteinte des objectifs de Développement Durable, et pour lesquels la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC en tant qu'outil de référence des pays d'Afrique Centrale reste la voie la plus adéquate pour l'atteinte desdits objectifs.
9. Monsieur Faustin NDAYISHINGUJE, Conseiller à l'Ambassade du Burundi en République Démocratique du Congo et représentant le Président en exercice de la COMIFAC, a rappelé les motivations qui ont sous-tendu la tenue des présentes assises, qui devraient permettre à nos pays de se concerter en vue d'envisager les actions à mener pour faire face aux défis à relever, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions adoptées à Paris sur le Climat. Il a ensuite lancé une sonnette d'alarme sur la situation de grave crise de fonctionnement que traverse la COMIFAC, provoquée par le non versement des contributions égalitaires dues par plusieurs Etats membres. Il est urgent de sauver la COMIFAC car si rien n'est fait a-t-il insisté, la crédibilité et l'image de l'institution tant au niveau régional qu'international seraient fortement entamées.
10. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence BOPOLU MBONGEZA Robert, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et

Développement Durable de la République Démocratique du Congo, a remercié les Ministres des pays membres de la COMIFAC d'avoir accepté de répondre à l'invitation de la Présidence en exercice. Il s'est réjoui des résultats issus de la Conférence de Paris qui a abouti à l'adoption de l'Accord sur le Climat et aux décisions prises dans les domaines d'intérêt pour la sous-région. Il est enfin revenu sur la situation de fonctionnement de la COMIFAC gravement handicapée par le manque de ressources financières et pour laquelle des mesures fortes devront être prises pour permettre à l'institution de continuer à assumer convenablement ses missions.

11. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :

- **Président** : Monsieur Faustin NDAYISHINGUJE, Conseiller à l'Ambassade du Burundi en République Démocratique du Congo
- **Vice-Président** : Son Excellence BOPOLO MBONGEZA Robert, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable de la République Démocratique du Congo
- **Premier Rapporteur** : Son Excellence Andrew Crépin GWODOG, Ministre Délégué de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer de la République Gabonaise
- **Deuxième Rapporteur** : Son Excellence Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo

12. Après la mise en place du bureau, le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Monsieur Barnabas Guy-vi GUILOU FACHO, Coordonnateur National COMIFAC du Tchad. Les Ministres ont pris acte des conclusions et félicité les experts pour la qualité dudit rapport.

13. Après un mot introductif de Son Excellence Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo, une communication relative aux missions du Comité Technique Spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau, l'environnement de la Commission de l'Union Africaine dont la Présidence est assurée par Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre d'Etat en charge de l'Agriculture du Congo a été faite par Monsieur Alexis MINGA. De cette communication, il est proposé que la COMIFAC puisse travailler étroitement avec cette instance de l'Union Africaine. f

14. En séance de huis clos, les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés par les ministres. Au terme des délibérations, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les Ministres et les résolutions suivantes ont été prises :

15. S'agissant du Rapport annuel d'activités 2015 de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont adopté le rapport d'activités susmentionné et félicité le Secrétariat Exécutif pour les résultats obtenus dans un contexte particulièrement difficile ;
- ii) Les Ministres ont par ailleurs déploré la gravité des difficultés financières que connaît la COMIFAC. Face à cette situation, des annonces ont été faites par la RDC, le Cameroun et le Gabon sur les dispositions internes prises pour le paiement d'une partie de leurs arriérés et/ou de la contribution de l'année en cours ;
- iii) Les Ministres ont ensuite renouvelé la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants apportés à la COMIFAC et pour la mise en œuvre des initiatives développées dans le cadre du Plan de Convergence ;
- iv) Aussi, ont-ils invité les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- v) Les Ministres ont en outre remercié la Banque Africaine de Développement (BAD) pour les appuis consentis pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) et l'exhorter à poursuivre ses appuis au regard des besoins importants de la sous-région dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques ;
- vi) Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre les négociations avec la BAD pour les modalités de mise en place d'un nouveau projet.

16. En ce qui concerne les rapports d'audit financier et comptable et les rapports de contrôle interne de la COMIFAC pour les exercices 2014 et 2015,

- i) Les Ministres ont après audition du représentant du cabinet d'audit Okalla Ohanda, approuvé les rapports pour les périodes auditées ;
- ii) Ils ont ensuite instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions nécessaires pour la mise en application des recommandations issues des audits ;
- iii) Les Ministres ont également instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'apurer l'écart de 611.469 FCFA (932 Euro) apparu sur les

états financiers transmis par le cabinet d'audit KPMG dans le rapport d'audit 2011 ;

- iv) Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de mettre au rebut tous les équipements et matériels vétustes et complètement amortis reçus depuis la création de l'institution.

17. Pour la situation de financement et du personnel de la COMIFAC,

- i) Sachant qu'une contribution immédiate d'environ 500 millions FCFA (762 245 Euro) est indispensable à la COMIFAC pour honorer les arriérés de salaire du personnel des années 2015 et 2016, les impôts et les cotisations sociales de ces périodes, les règlements des factures impayées des fournisseurs, les Ministres ont invité les pays membres à s'acquitter de leurs contributions de 2015 et de 2016 ainsi que de leurs arriérés afin que la COMIFAC puisse assurer convenablement les charges de son fonctionnement.
- ii) Ils ont ensuite décidé d'accorder un moratoire d'un (1) an aux pays membres débiteurs pour prendre les mesures nécessaires en vue d'apurer leurs arriérés de contributions. Passé le délai de fin 2017, les dispositions de l'article 20 du Traité en particulier celles relatives à la perte de droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation devraient être appliquées ;
- iii) Les Ministres ont invité les Etats membres à prendre des dispositions internes pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la COMIFAC au niveau national ;
- iv) Au regard de la situation grave de financement de la COMIFAC, les ministres ont invité le Ministre en charge des forêts du Gabon dont le pays assure la Présidence en exercice de la CEEAC de proposer que soit inscrit le point relatif au financement de la COMIFAC à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC devra à cet effet préparer un dossier à présenter à la conférence des Chefs d'Etat ;
- v) Les Ministres ont enfin invité le Président en exercice de la COMIFAC d'être porteur d'un message du Président du Burundi à l'attention de son homologue de la Guinée Equatoriale pour l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans de meilleurs délais en vue de renouveler l'engagement et la volonté politique exprimée lors des deux précédents Sommets, et de clarifier les rôles de chacune des institutions sous-régionales intervenant dans les questions de gestion durable des ressources forestières et environnementales.

18. S'agissant des modalités de sélection du personnel statutaire de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont décidé de retenir le principe de faire analyser par un cabinet spécialisé en matière de recrutement, sur la base des profils de

- chacun des postes, les candidatures envoyées par les pays. Cette décision constitue un texte d'application de l'article 13 du Traité ;
- ii) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, d'établir une liste restreinte pour le choix du cabinet spécialisé en matière de recrutement et de la soumettre à la décision du Président en exercice, au moins deux mois avant la tenue de la session ministérielle de nomination du personnel statutaire ;
 - iii) Ils ont également adopté le principe de rotation pour les différents postes statutaires et que toute candidature d'un pays à un poste donné soit conditionnée par le paiement préalable des arriérées d'au moins une année à l'organisation. Cette rotation devra tenir compte des postes préalablement occupés par les ressortissants des pays membres. Les candidatures venant des pays membres éligibles aux postes conformément aux articles 13 et 20 du Traité seront remises sous plis fermés au cabinet spécialisé pour analyse. Ce travail d'analyse devra se faire en parallèle avec la réunion des Experts en préparation de la session ministérielle. Les résultats de l'analyse seront remis sous pli fermé qui ne sera ouvert que lors des travaux du huit clos des Ministres.

19. En ce qui concerne le décryptage de l'Accord de Paris sur le Climat,

- i) Les Ministres ont invité les pays membres à prendre des mesures nécessaires pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- ii) Ils ont également invité les pays membres à développer un programme de travail sur la concrétisation de la mobilisation des ressources financières à la faveur des actions de REDD+ et des avantages non liés au carbone y associés.

20. Relativement à l'analyse des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN/INDC),

- i) Les Ministres ont pris acte des secteurs prioritaires définis dans les CPDN par les pays membres de la COMIFAC qui couvrent à la fois les domaines de l'adaptation et de l'atténuation ;
- ii) Les Ministres ont invité les pays membres à finaliser les idées de projets pour mobiliser les ressources (financements, transfert de technologie, renforcement des capacités) pour la mise en œuvre des actions prévues dans les CPDN ;
- iii) Ils ont ensuite invité les pays membres à réviser ou actualiser leurs CPDN sur une base participative, en tenant compte des insuffisances relevées dans la version soumise au Secrétariat de la Convention ;
- iv) Enfin, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de développer un programme sous-régional d'accompagnement des pays membres pour la mise en œuvre des CPDN et du plan d'action de l'accord de Paris sur le Climat. *f*

21.S'agissant des Sujets de négociation pour les futures échéances de négociation climat et la prochaine conférence de Bonn,

- i) Les Ministres ont pris acte des points nécessitant une attention de la sous-région et inscrits à l'ordre du jour des 44èmes sessions de l'organe de mise en œuvre (SBI) et de l'organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA) et de la première réunion du Groupe de Travail spécial de l'Accord de Paris prévues du 16 au 26 mai 2016 à Bonn ;
- ii) Les Ministres ont invité les négociateurs des pays membres à maintenir la cohésion sous-régionale en définissant les positions communes sur les sujets d'intérêt pour la sous-région ;
- iii) Ils ont enfin pris acte de la nécessité de renforcer quantitativement et qualitativement les délégations aux sessions de négociation, compte tenu de la multiplicité des points inscrits à l'ordre du jour des travaux.

22.Concernant le Plan d'actions sur la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le Climat et des CPDN/INDC,

- i) Les Ministres ont validé les orientations dudit plan d'action ;
- ii) Les Ministres ont invité chaque pays membre à prendre des dispositions pour la mise en œuvre de ce plan d'action en fonction de ses circonstances nationales ;
- iii) Ils ont également invité chaque pays membre à mettre en place un panel d'experts spécialisés chargés de la facilitation de l'accès aux opportunités de financement offertes par l'Accord Climat et les Objectifs du Développement Durable, y compris ceux de la REDD+.

23. Pour les questions diverses, les Ministres ont échangé sur le lieu et la date de la tenue de la 9^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres. Au regard des dispositions du Traité, c'est le Rwanda qui devrait abriter cette session et pour cela, ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de saisir les autorités Rwandaises pour confirmer leur intérêt à abriter cette rencontre et à prendre la relève pour la présidence en exercice de la COMIFAC.

24.Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République Démocratique du Congo son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kinshasa, le 12 mai 2016

Pour les Ministres,
Le Président en exercice



The stamp is circular and contains the following text: 'COMMISSION DES MINISTRES D'AFRIQUE CENTRALE' around the perimeter, 'COMIFAC' in the center, and 'Secrétariat Exécutif' and 'Yaoundé' at the bottom. The signature is written in blue ink over the stamp.